

Bureau du Conseil Communal d'Arzier - Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier - Le Muids
du 28 septembre 2015**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 juin 2015.....	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	5
7. Préavis communal N° 15/2015 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2016.....	5
8. Préavis communal N° 16/2015 : Demande de crédit de CHF 37'750.00 pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière	5
9. Préavis municipal N° 17/2015 : Demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.00	6
10. Divers et propositions individuelles.....	7
11. Annonce de préavis futurs.....	8

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public présent.

La Secrétaire procède à l'appel : 38 membres sont présents, 15 sont excusés et 1 arrivée tardive.

La séance est ouverte à 20h15.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet à l'ordre du jour au Conseil Communal.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 juin 2015

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 29 juin 2015.

Mr Denis Berger rectifie un point lors de son allocution au sujet de sa motion en page 6 du PV : « ... le locataire du rez-de-chaussée, qui est une zone artisanale, a donné son congé donc le bâtiment se vide. » au lieu de « ... est vide. »

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal par 32 voix contre 5 abstentions.

4. Communications du Bureau

Le Président commence par un carnet noir, il a la tristesse d'annoncer le décès de l'ancien Syndic Mr Paul Kocher. Il présente toutes les condoléances du conseil à la famille et demande à l'assistance de se lever et de respecter une minute de silence.

Il a reçu une démission de la part de Mr David Jaquet et lit la lettre. (voir annexe 1)

Le président annonce l'envoi des convocations aux scrutateurs désignés pour les élections du 18 octobre, les remercie pour leur engagement et pour leur présence le 6 octobre à une séance de présentation sur la marche à suivre et la méthode préconisée pour le dépouillement. Il relance l'invitation à d'autres bénévoles pour cette journée. Pour info, Maryline et lui-même ont suivi une formation à ce sujet et les tests passés par la commune d'Arzier – Le Muids se sont parfaitement déroulés.

Le président fait part d'une invitation à l'assemblée générale de la Fédération vaudoise de coopération, du 11 novembre à Mies, adressée à l'ensemble des conseillers communaux. Il tient les documents à disposition des personnes intéressées.

Il annonce que la version finale du nouveau règlement du conseil a été envoyée à Lausanne pour signature par la Conseillère d'État. Avant l'entrée en fonction de ce nouveau règlement, un récapitulatif des différences sera distribué aux conseillers.

Il précise que la principale différence concerne la possibilité donnée aux commissions de « recevoir ou consulter des intervenants extérieurs ». Il a demandé au Syndic d'allouer un montant spécifique, dans le budget 2016, à cet effet. Il termine une directive interne simple afin de gérer cette possibilité.

5. Communications de la Municipalité

Mr Le Syndic nous présente le nouveau secrétaire municipal, Jean-Pierre Roland, qui a commencé le

1^{er} juillet, il termine sa période d'essai. Il a beaucoup d'expérience professionnelle, mais c'est la première à cette fonction. Il découvre actuellement ce qui se passe dans la commune.

Il annonce que, par rapport à ce qui est dit dans le boucllement de la facture sociale 2014, il y aura un léger écart favorable d'environ 13'000.00 CHF.

Mr François Laurent Althaus annonce que, la deuxième partie des travaux du chantier Fiay - Caroline est pratiquement terminée. Il reste encore des travaux de mise en conformité pour 3 privés. Le chantier du côté Philosophes, est en bonne voie. D'ici la semaine prochaine, l'essentiel de ce chantier sera terminé.

Il a reçu de décompte final de la première partie des travaux du chantier Fiay - Caroline faite l'année dernière, avec la bonne surprise que les budgets ont été parfaitement tenus et avec une économie de plus de 70'000.00 CHF grâce à leur bon déroulement.

Il souhaite avertir le conseil que le budget 2016 de l'association intercommunale du SDIS régional a été accepté ainsi que le remplacement d'un véhicule dont le financement doit être pris en charge par les communes. Tous les membres se réjouissaient de la stabilité des coûts avec seulement 2.00 CHF d'augmentation par habitant.

Concernant les travaux sur les alpages, le contrôle des toitures est fait et un devis précis a été demandé pour le toit de l'Arzière. Un préavis de 200'000.00 CHF est en préparation au vu de l'urgence.

Mme Danielle Pasche annonce que les travaux entre l'entrée de la déchèterie et le chemin des Clyettes devraient se terminer le 16 octobre si la météo est clémente. La semaine prochaine, la route sera fermée 3 jours.

Elle revient sur les petits soucis au sujet des fermetures de route des travaux précédents, en cause la mauvaise gestion du calendrier par l'entreprise et la canicule. Elle demande un peu de tolérance de la part de la population à ce sujet et moins d'incivilités en particulier de ceux qui passent sur la zone de travaux malgré les interdictions mises en place.

Sur la route des montagnes, l'enrobé sera mis durant la semaine 42, selon météo.

Au Creux des Abériaux, le test de la pose de toilettes provisoires auprès de la population a été assez concluant. Le renouvellement est prévu pour l'année prochaine.

Des dispositions spéciales ont été prises pour la rentrée par manque de patrouilleuses, avec la suppression d'une patrouille au passage piéton des Sendys, pour concentrer les efforts sur le centre du village et la gare. Elle déplore que l'appel pour de nouvelles patrouilleuses n'ait pas été entendu.

Concernant Téo Gagliardo, nouvel apprenti, tout se passe très bien.

Concernant l'école, le concours est terminé. L'exposition publique de tous les projets aura lieu du 4 au 14 novembre au CCS (jours et horaires dans l'info Arzier).

La soirée spéciale pour le conseil communal, sur inscription, aura lieu en principe le 4 novembre à 20h15.

Concernant l'accueil de jour et la rentrée scolaire, il y a 36 enfants de 0 à 4 ans inscrits en nurserie et garderie pour 22 places, le taux d'occupation en septembre 2015 est de 83%, entre 84% à 100% les mardi, jeudi et vendredi. Début 2016, les inscriptions atteindront 90%. Mme Pasche veut faire prendre conscience que la structure est pleine et que des demandes pour de nouveaux enfants sont envoyées dans d'autres crèches. Il y a 87 enfants inscrits à l'UAPE, ce qui correspond à 54% de la totalité des élèves. Cette structure est également passablement pleine et ceci uniquement avec des enfants de la commune.

Le weekend prochain, se tiendra une exposition de photos sur le Cambodge et le repas de soutien Alexis Berdat au CCS – le 1^{er} novembre aura lieu le marché artisanal au CCS, le 13 novembre la nuit

du conte à la bibliothèque. Les Fenêtres de l'Avent seront reconduites en décembre alors que le 5 décembre aura lieu la distribution des sapins à la déchèterie. La date exacte du Noël villageois reste à préciser.

Mme Elvira Rölli, averti que des soucis ont été rencontrés avec le CUS. Effectivement lors des visites de certaines habitations pour délivrer des permis d'habiter, le constat est fait que certaines pièces déclarées non habitables, lors de la mise à l'enquête, s'avèrent être habitées. Elle tient à faire savoir que des procédures sont en cours et que cela arrive le moins possible.

Mr Christian Dugon, voir annexe 2

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mr Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

Mr Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional, nous apprend que les nouveaux statuts ont été acceptés. Ils reviendront vers le conseil pour l'acceptation.

Mr Philippe Esseiva pour l'APEC, n'a pas de communication.

Mme Susan Jaquet pour l'AISGE, n'a pas de communication.

Mme Fanny Weinmann pour le réseau des Toblerones, n'a pas de communication.

7. Préavis communal N° 15/2015 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2016

Mr Pierre Jaccard, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet ce préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 15/2015 est accepté par 38 oui, 0 non, 0 abstention
--

8. Préavis communal N° 16/2015 : Demande de crédit de CHF 37'750.00 pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière

Mr Michel Pannatier, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport.

Mr Patrick König, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport.

Mr Claude Mottaz pense que quand on fait un budget en début d'année, on peut prévoir, si on a un véhicule à changer, qu'il soit pris en compte. Il déplore le processus d'y penser à la dernière minute.

Mr Le Syndic tient à relever qu'il s'agit d'un investissement et donc qu'il ne rentre pas dans le budget de fonctionnement. De plus celui-ci était prévu dans le plan d'investissement pour l'année 2015.

Mr Denis Berger est surpris puisqu'au départ la commune était partie sur l'achat d'un véhicule européen, qui est plus solide, qui rouille moins que les véhicules japonais. En plus de cela, il remarque qu'il n'y a pas de prix de reprise pour le véhicule à changer. Il a aussi peur que s'il vient à devoir être évacué, la commission des finances pense que ce soit à la charge de la commune.

Mr François Laurent Althaus répond qu'en annexe de ce préavis il y a un document avec le comparatif de plusieurs véhicules. Le véhicule choisi a toutes les caractéristiques recherchées. Il rappelle que cela fait bien longtemps que les véhicules japonais ne sont plus construits au Japon. Il rappelle aussi que le véhicule actuel ne pourrait pas passer l'expertise, de par son très mauvais état. Il ne peut pas rouler en ville, donc dans le meilleur des cas, la commune ne payera rien pour la reprise de ce véhicule mais n'en retirera rien non plus.

Mr François Granchamp des Raux souhaite rappeler qu'un accord donné à ce préavis équivaut à accepter une extension de la politique forestière actuelle, dont le coût déficitaire pèse sur l'équilibre

financier de la commune. Il signale que les communes françaises limitrophes font exploiter en commun leur 5'000 hectares par ONF, ce qui est une obligation pour elles, et en retirent toutes un bénéfice. Les conditions de croissance et d'exploitation étant pourtant plus sévères que les conditions suisses.

Mr François Laurent Althaus ne comprend pas l'idée d'extension des activités de l'équipe forestière puisqu'il s'agit de remplacer un véhicule existant par un autre, qui rendra les mêmes services. Il rappelle aussi que les conditions d'exploitations ne sont pas comparables avec la France. On ne peut pas imaginer en Suisse de payer un forestier au tarif d'un Français. Et même au tarif de nos forestiers débutants.

Mr François Granchamp des Raux précise qu'il parlait d'extension dans le temps. Pas de développement. En ce qui concerne les salaires des communes limitrophes, elles n'exploitent pas elle-même, il n'y a aucun salarié bûcheron. C'est l'ONF, organisation publique, à laquelle elles ont recours, elles n'ont pas le choix. C'est cet organisme qui se charge de faire exploiter les forêts suivant les besoins commerciaux et autres.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 16/2015 est accepté par 33 oui, 5 non, 0 abstention
--

9. Préavis municipal No 17/2015 : Demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.00

Le Président se fait remplacer en vertu de l'alinéa 2 de l'article 57 du règlement du conseil communal et passe la parole au 1^{er} Vice-Président, Mr Mathieu Delaloye, afin de pouvoir s'exprimer sur ce sujet.

Mme Danielle Pasche annonce l'amendement proposé par la commission des Finances (soit une réduction de 5'000 CHF pour un total de 52'760.00 CHF). Elle explique que la commune partait du principe que la Fête des enfants ou le concert de la Société de développement auraient besoin d'un soutien financier. Ces besoins n'étant pas nécessaires, le montant alloué peut ainsi être abaissé de 5'000.00 CHF.

Mr Le Syndic rectifie le montant total moins les 5'000.00 CHF est bien de 52'670.00 CHF.

Mr Patrick Hübscher, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport.

Mr Mathieu Delaloye commence le décompte et ouvre la discussion sur chaque compte.

Mr Nicolas Ray prend la parole au compte n°1402.31 – Soutien exceptionnel à la SDALM pour l'organisation de diverses manifestations pour 5'000 CHF, voir annexe 3

Mme Danielle Pasche reconnaît que l'intitulé de l'amendement est mal formulé. Mais elle précise qu'il est très difficile de prévoir le montant total d'une manifestation et que la commission des Finances invite à la prudence en passant par des demandes de crédit supplémentaires. C'est un malentendu, dissipé très rapidement.

Mr Jean Pierre Vuille complète l'information concernant le budget du concert de l'EVIR et annonce qu'avec un budget de départ de 15'000.00 CHF, les charges sont de 14'971.30 CHF, les recettes de 15'084.90 CHF, le total des bénéficiaires est de 113.60 CHF. Il confirme que la Société de développement d'Arzier – Le Muids n'aura pas besoin de la couverture de déficit.

Mr Mathieu Delaloye continue le décompte. En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

L'amendement réduisant le montant du crédit à 52'670.00 CHF est accepté par 36 oui, 0 non, 1 abstention

Le Préavis N° 17/2015 tel qu'amendé est accepté par 32 oui, 4 non, 2 abstentions

Le Vice-Président, Mr Mathieu Delaloye, redonne la parole au Président Mr Nicolas Ray

10. Divers et propositions individuelles

Mr Eric Jaquet s'étonne de n'avoir rien entendu au sujet de travaux chemins des Combettes. Il informe que le chemin du Creux, devant le CCE, détruit par le chasse-neige l'année dernière, serait à goudronner pour l'hiver et revient sur le ralentisseur du Muids.

Mme Danielle Pasche assure que les trous du chemin du Creux seront bouchés mais comme ce n'est pas une route très empruntée par les automobilistes, la commune doit faire des choix par rapport au budget alloué à la réfection des routes. En ce qui concerne l'enrobé du ralentisseur du Muids, elle est en pourparlers avec l'entreprise afin de le réchauffer pour le ramollir et le tasser. Ces travaux seront faits avec d'autres au mois d'octobre.

Mr François Laurent Althaus explique que les travaux chemin des Combettes sont des coupes forestières et que très certainement ce chemin sera fermé à la circulation tout l'hiver pour bien le finaliser au printemps prochain.

Mr Eric Jaquet fait remarquer qu'à son avis ce chemin est moins fréquenté que celui du Creux. Il propose de fermer aussi le chemin du Creux pour l'hiver et de le refaire entièrement au printemps, en cause le chasse-neige trop performant.

Mr Patrick Reithaar lit un courrier qu'il adresse au Président. (voir annexe 4 et 5) . Il apporte en outre le mail envoyé le 22 juin et qui n'avait pas été lu lors du conseil précédent (annexe 6). Il informe en complément que le groupe MK, dont on a vanté sa solidité au conseil, a dû fusionner avec un concurrent pour assurer sa pérennité.

Le Président ne remet pas en cause le faite de s'exprimer par email, mais il n'avait pas vu dans le texte une indication claire pour en donner lecture au conseil. Sans confirmation de sa part à ce sujet, il s'est abstenu en vue du secret de la correspondance. Il précise qu'il annexera donc son email au procès verbal du conseil et s'excuse pour d'éventuels désagréments que cela aurait pu engendrer.

Mr Patrick Reithaar accepte les excuses, sans les avoir pourtant demandés, mais ne trouve pas d'ambiguïté quant à la lecture de son email puisqu'il était indiqué de le soumettre à la sagacité du conseil et il précise être sûr que l'assemblée appréciera de savoir les réponses et les nouvelles de la Municipalité et de la commission des finances.

Mr Denis Berger demande à Mme Pasche, au sujet des places de parc à côté du Tivoli, pourquoi il y a 7 places pour le restaurant au lieu de 5, notées Restaurant et non pas Restaurant et Commerces. Le panneau est donc faux. Vers l'éco-point, une place de parc est frappée d'interdiction, d'abord simplement notifié mais maintenant avec des cônes blancs de signalisation. Il fait remarquer que personne n'est au courant de ce qui est en cours.

Mme Danielle Pasche répond qu'effectivement la place vers l'éco-point a été supprimée à cause d'un problème de visibilité à la sortie du parking privé de l'immeuble. 5 places sont réservées pour le restaurant et une réflexion est en cours quant à l'indication à noter pour les 2 autres places. On s'est rendu compte qu'il y a des privés qui squattent les places publiques au lieu de louer une place de parc privée, donc on va certainement faire un marquage bleu pour éviter ce genre de problème. On va peut être même attribué les 7 places de parc au Tivoli, sachant que les commerces sont du

domaine privé.

Mr Philippe Esseiva remarque qu'il y a beaucoup de trafic piéton au dessus de la gare, aux abords du CCS, chemin du Fiay, qui circule de nuit au bord de la route, et demande s'il est prévu de construire un trottoir sur ce tronçon (de la gare au chemin de la Rencontre en passant par le virage).

Mme Danielle Pasche précise qu'elle a déjà eu des remarques à ce sujet. Il n'y a pas de projet pour cette zone car les habitants de la Caroline ou après peuvent passer par la route du Village et traverser le CCS. Par contre un projet de trottoir est prévu pour le carrefour de la Gare (du passage à niveau au 1^{er} arbre de l'autre côté).

Mr Philippe Esseiva rétorque qu'il lui semble aussi utile que celui un peu avant l'entrée du village.

Mr Patrick König voudrait apporter son soutien à Mme Pasche au sujet des trottoirs car il lui semble plus judicieux au niveau de la sécurité, de drainer le flux de piétons vers la rue du Village plutôt que sur une route cantonale.

Mme Danielle Pasche pense écrire à toutes les personnes susceptibles d'utiliser cette portion de route, pour leur indiquer l'itinéraire via le village et les rendre attentif au niveau de la sécurité de leurs enfants.

Mme Gaby Thiel, au nom des jeunes du village, souhaite demander s'il serait possible d'envisager de faire un terrain de beach volley ou volley dans le coin resté libre sur le parking du CCS.

Mme Danielle Pasche remercie pour la proposition et en prend bonne note, elle annonce qu'il faudra réfléchir à sécuriser l'endroit car il y aura 2 routes accès aux différents immeubles du quartier.

11. Annonce de préavis futurs

Mr Le Syndic annonce 3 préavis pour la séance du 9 novembre 2015 :

- Préavis concernant les eaux et les égouts Caroline-Fiay (3^{ème} et dernière étape)
- Préavis pour un petit véhicule de déneigement des trottoirs
- Préavis concernant le DISREN (Dispositif des Investissements Solitaires de la REgion de Nyon)

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21 :40

Le Président
Nicolas Ray

La secrétaire suppléante
Corinne Martin